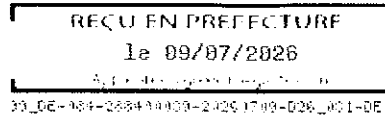


publié le 10/07/26



2026/041

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 9 juillet 2026

N° 26/031

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOVISOLO

OBJET :

Élections professionnelles 2026
Rectification du relevé des effectifs du CST

Etaient présents : Monsieur Jean-François LOVISOLO, Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Dominique ANCEY, Monsieur André AIELLO, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Joël GUIN, Madame Charlotte CARBONNEL, Monsieur Vincent FAURE (suppléant Monsieur Julien MERLE), Madame Sonia HAQUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Ghislain ROUX, Monsieur Christophe REYNIER – DUVAL, Madame Marie-Thérèse NEMROD – BONNAL, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Martine DURIEU, Monsieur Alain FERETTI, Monsieur Frédéric ROUET.

Etait absente : Madame Dominique PLANCHER et sa suppléante Madame Nathalie LEBouc.

Etaient représentés : Monsieur Pierre GONZALVEZ a donné procuration à Monsieur Jean-François LOVISOLO pour le représenter et voter en son nom, Madame VAUX – CLEMENT a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LARGUIER pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Nicolas PAGET a donné procuration à Monsieur RASPAIL pour le représenter et voter en son nom.

Monsieur le Président indique qu'en date du 24 février 2026, la mairie et le CCAS de Lauris ont fait part au CDG84 de la rectification de leurs effectifs pour le CST, suite à une erreur matérielle. Passant sous le seuil de 50 agents, ils rejoindront le CST placé auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 10 décembre 2026. Les effectifs communiqués par délibération n°26/04 du 19 février 2026 doivent donc être rectifiés en ce sens et communiqués aux organisations syndicales.

L'effectif des agents relevant du Comité Social Territorial placé auprès du CDG à la date du 1^{er} janvier 2026 est donc de **1907 agents** (1 858 + 49 agents de Lauris).

Instance	Effectif total	Femmes	Hommes
CST	1907 agents	1258 65,97%	649 34,03%

L'effectif des agents relevant du CST placé auprès du Centre de gestion de Vaucluse reste compris entre 1000 et 2 000 agents. Conformément à l'article R.252-34 du Code Général de la

Fonction Publique, l'augmentation des effectifs induite par la mairie de Lauris ne modifie pas le nombre de représentants du personnel titulaire acté par délibération n°26/04 du 19 février 2026.

Le Conseil d'administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

PREND ACTE de la modification des effectifs du CST au 1^{er} janvier 2026,

NOTE que cette modification n'impacte pas le nombre de représentants du personnel titulaires acté par la délibération n°26/04 du 19 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Président

